



DECLARATION COMMUNE

A l'occasion du groupe de travail organisé par l'Académie de Paris le 9 novembre 2015 sur la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), dont nous contestons la réunion illégitime en forme CAPA puisque la politique indemnitaire relève uniquement du CTA, **les organisations syndicales SPASEEN-FO, SUD-EDUCATION et SNASUB-FSU réaffirment leur opposition à la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire :**

- **Parce que le RIFSEEP a été rejeté par la majorité des organisations syndicales** présentes au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État et au Comité Technique Ministériel de l'EN et de l'ESR
- **Parce que le RIFSEEP remet en cause certaines garanties statutaires individuelles et collectives** des agents comme le principe de l'adéquation entre le grade et l'emploi
- **Parce que le RIFSEEP entérine les déqualifications de postes** permettant à un agent d'exercer des fonctions qui ne relèvent pas de son corps ou de son grade
- **Parce que le RIFSEEP porte en lui la marque d'une rupture généralisée de l'égalité de traitement** et consacre une inégalité indemnitaire permanente sur tout le territoire
- **Parce que le RIFSEEP sera un frein au droit à mutation**
- **Parce que le RIFSEEP va encore plus loin que la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)** et aboutit à individualiser encore plus les rémunérations avec le CIA et le réexamen de l'IFSE
- **Parce que le RIFSEEP introduit une logique de gestion managériale issue du secteur privé** basée sur la performance et visant à casser les solidarités collectives et les services publics
- **Parce que, à enveloppe constante, ce régime indemnitaire n'est pas revalorisé** et ne garantit pas pour chaque agent la moyenne interministérielle
- **Enfin parce que le RIFSEEP ne répond pas à la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires** depuis plusieurs années et à la nécessaire revalorisation salariale qu'ils attendent.

Pour l'ensemble de ces raisons, **les représentants du personnel réunis aujourd'hui refusent de participer à la mise en œuvre de ce dispositif** et se prononcent en faveur de toute action visant à arrêter l'application du RIFSEEP.

Ils s'engagent à lutter contre toute mesure qui porterait atteinte aux droits et aux statuts des personnels.

Ils décident de lancer immédiatement une campagne d'information en direction de l'ensemble des personnels pour les informer de ces dangers et contribuer à leur mobilisation.